

**COMPTE RENDU DU CONSEIL PORTUAIRE
DE PIRIAC
Jeudi 10 octobre 2024
Base nautique Damien Seguin**

Ordre du jour

- Approbation du compte-rendu du conseil portuaire du 21 mai 2024
- Point d'activités du délégataire
- Actualités Les Ports de Loire-Atlantique
- Tarifs 2025
- Point d'actualités SNSM
- Questions diverses

Membres du conseil portuaire présent.es

M. Emmanuel JAHAN, directeur des ports, SAS Loire Atlantique Nautisme,
Mme Isabelle LEMONNIER, conseillère municipale représentant la commune de Piriac,
M. Christophe GUÉNA, maître de port, représentant le personnel de Loire-Atlantique Nautisme,
MM. Jérôme DANGY, Yann DE VILLARTAY, Daniel PAYEN et Thierry BRANELLEC représentant les plaisanciers, désignés par le CLUPP,
MM. Matthieu PESEUX (Voilerie Biscay), Johann GUYOT (Piriac Nautic) et Yann EZENOT (Nautisme en Pays Blanc) représentant les services nautiques, construction, réparation et les associations sportives et touristiques liées à la plaisance,

Invité.es

M. Gildas GUGUEN, directeur général, Les Ports de Loire-Atlantique,
Mme Séverine GUILLOU, référente exploitation, les Ports de Loire-Atlantique
MM. Dominique MOURGUES et Vincent GASTINEAU, représentant la direction Mer et Littoral.

OUVERTURE DE SÉANCE

Préalablement à l'ouverture de la séance, M GUGUEN tient à excuser Mme MEIGNEN qui ne pouvait être présente ainsi que de son suppléant, M CADRO. Le Code des transports ne prévoit pas la possibilité pour un directeur général de présider une séance. Toutefois, en l'absence de Mme MEIGNEN et de son suppléant, M GUGUEN propose d'animer le conseil portuaire. Les membres approuvent cette proposition.

Le quorum est atteint, M GUGUEN ouvre le conseil.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL PORTUAIRE DU 21 MAI 2024

Le procès-verbal du conseil portuaire du 21 mai 2024 ne fait pas l'objet de remarques.

Il est adopté à l'unanimité.

POINT D'ACTIVITÉ PRÉSENTÉ PAR LOIRE-ATLANTIQUE NAUTISME

Bilan de la saison 2024

Les escales

Fréquentation en baisse en lien notamment avec les conditions météorologiques

Les saisonniers

Ces contrats correspondent à toutes les durées de séjours de plus de 7 jours

Une baisse constaté dû au dragage qui a été plus long que prévu, empêchant l'accueil des escalants

Les croisières – passeports escales

Une 100aine de nuitées en moins qui peut s'expliquer par les mauvaises conditions météorologiques, avec des plaisanciers ayant moins navigué ou réalisé plus de mouillage

Le coût de prise en charge a aussi augmenté car les tarifs escales ont eux-mêmes augmenté dans les autres ports

Carburant

Une baisse essentiellement dû aux conditions météorologiques générant moins de plaisanciers

Moins 5% en volume et 8% en CA

Ce sont surtout les mois d'avril, mai et juin qui sont en baisse

Manutentions

Volume en hausse

Les raisons s'expliquent principalement du fait que les petits bateaux ne pouvaient pas effectuer de carénage au port de la Turballe

Réflexion sur un aménagement de la zone pour accueillir davantage de bateaux

Les services

Mise à sec estivale

- Stable par rapport aux deux dernières années
- Hausse de 10 bateaux par rapport à la date de mise en place en 2019
- Le constat d'une baisse des escales sur les 2 dernières années
- LAN a prévu, en conséquence, d'augmenter le nombre de places annuelles d'une 10 aine de places

Liste d'attente

- Le démarrage du renouvellement des contrats est prévu d'ici 1 semaine
- Travail pour fiabiliser les informations

ANCV

- Utilisation moindre par rapport à 2023
- Utilisation principalement par les saisonniers qui ont été moins nombreux cette année

Mise à dispo vélos

- Service qui fonctionne plutôt bien
- Un investissement sur les 2 stations à hauteur 40 K€
- LAN a décidé pour 2025 d'aller chercher des partenaires, type SUPER U/CARREFOUR, pour une meilleure communication à la fois sur 'appli et sur les vélos eux-mêmes

M. GUGUEN souligne qu'en effet, améliorer le service c'est aussi améliorer l'attractivité du port.

M GUÉNA répond que les stations ont été achetées et que les vélos seront, bien entendu, rentrés cet hiver pour les préserver car LAN effectue également l'entretien.

Navicoach

- Prochaine session sur l'hivernage des bateaux

Travaux réalisés

Seuil

- Contrôle, nettoyage de la porte, réglages effectués et remplacement anodes

Mouillages d'attente

- Contrôle et remplacement de chaînes sur 2 mouillages

Contrôle d'accès

- Ajout d'un contrôle d'accès sur la porte des sanitaires (beaucoup trop de visites extérieures)

Prévisions hiver 2024/2025

Travaux à venir

Pontons et catways

- Entretien
- Possibilité d'accueil de bateaux supérieurs à 6 m suite changement de catways
- Mise en place de la télérelève et un système de coupure d'eau sur les pontons (permet de connaître les consommations et pouvoir effectuer des coupures en cas de gel, de restriction...) ainsi que détecter des fuites

M. JAHAN souligne que le contrôle de la consommation d'eau fait partie des obligations inhérentes à la certification ports propres. Lauréat de l'appel à projet « plan de relance », LAN a obtenu une subvention pour la mise en place de ce système.

Aire de carénage

- Étude pour un système de retraitement fiable

Infrastructures

- Étude concernant le quai de la potence, fissuré et plein de chlorure
- Relevé topo des ouvrages
- Mesure et contrôle des protections cathodiques des pieux
- Création d'une déchetterie portuaire sur l'aire de carénage (ou les barrières sont stockés)

M. JAHAN indique que le plan prévisionnel d'investissements est prévu d'ici à la fin de concession en 2031. Les études montrent des investissements lourds à porter de près de 3 millions d'euros. Des discussions ont donc été engagées avec les Ports de Loire-Atlantique afin de déterminer les modalités d'amortissements de ces investissements, et ce pour répondre à des enjeux économiques, techniques et financiers. La finalité reste l'entretien du port afin que le prochain délégataire ne se retrouve pas avec un mur d'investissements. La vision des deux parties devrait être plus claire en 2025. Il s'agit d'un sujet majeur pour le port de Piriac.

M. BRANNELEC souligne l'importance de se préoccuper maintenant de ces questions.

Dragage

- Dernière phase avec 5 000 m³
- Enlèvement de 13 bateaux
- Réunion prévue le 11 octobre
- Un dragage prévu les 15 premiers jours de février, pour être opérationnel en mars

M. GUYOT demande s'il serait possible de repasser devant la potence

M. GUÉNA convient de revoir ce point. Il réceptionne la bathymétrie la semaine prochaine, ce qui lui permettra de vérifier l'état de profondeur et d'envisager de rectifier au besoin.

Création tarifaire – Garantie d’usage

M. GUÉNA présente la création tarifaire garantie d’usage pour répondre notamment à la situation d’un usager. Ce dernier détenait une garantie d’usage pour une place qui ne convenant plus à la suite de l’achat d’un bateau de plus petite taille. LAN doit adapter la nouvelle redevance et le tarif de l’emplacement. Le plaisancier se verra rembourser une partie de sa garantie d’usage par LAN.

Règlement d’exploitation

M. GUÉNA précise les 2 modifications apportées

- passage du préavis de fin de contrat de 2 mois au lieu des 3 initiaux
- pour les absences programmées, il sera désormais possible de les demander en cours d’année. Les absences sont rendues possibles pour un an ferme quel que soit la date de départ sur un maximum qui reste toujours de 12 mois.

Sujets divers

M. GUÉNA informe

- du départ d’un agent en retraite
- de l’autorisation d’occupation temporaire accordée pour la mise en place d’un bar à huîtres

TARIFS 2025

- Une Inflation moyenne constatée de 2,9% sur les 12 derniers mois
- Deux années consécutives avec des taux d’inflation record

En conséquence, LAN propose une hausse tarifaire de 1,5% sur les contrats annuels et aucune augmentation pour les services annexes et la manutention

M. GUGUEN indique que cette proposition tarifaire correspond à la stratégie tarifaire du comité syndical qui s’est tenu en septembre dernier, avec une préconisation allant de 0 à 2% pour ne pas amener d’ajout conséquente à la hausse massive des deux dernières années

M. BRANELEC souligne la modification du calcul de l’augmentation tarifaire, parfois prise sur des prévisions ou sur l’inflation subie

M. JAHAN répond que l’augmentation tarifaire est validée pour les 15 prochains mois à venir et qu’il existe toujours 1 an de retard par rapport à ce qui a été constaté sur les 12 derniers mois. Les hausses des ports présentés lors de la réunion de l’Association des Ports de Plaisance de Bretagne (APPB) qui regroupe plus de 140 ports de Bretagne et de Loire-Atlantique s’élèvent toutes entre 2,5 % et 4,5% et même entre 15 et 20 % pour les bateaux de plus de 10 m dans le Morbihan

M. GUGUEN ajoute que le comité syndical ne vote jamais des augmentations basées sur des prévisions à venir mais bien toujours des hauses après coup, qui s’appuient sur des données connues de l’INSEE au moment où l’on élabore la grille tarifaire. On applique le niveau d’inflation selon le constat réel. Les Ports de Loire-Atlantique n’ont pas procédé à une hausse sur les ports qu’ils gèrent en régie du fait d’une révision globale de la grille tarifaire permettant de revenir à une cohérence entre les ports ainsi qu’au fait que les plaisanciers vont passer à la tarification en hors tout.

M. JAHAN indique également que la notion de prix de marché doit rentrer en ligne de compte et qu’à ce titre, le port de Piriac se situe aujourd’hui dans les prix de marché.

Les tarifs reçoivent un avis favorable à l’unanimité

BUDGET

2024

- Une hausse du CA essentiellement dû à la hausse des tarifs sur les contrats annuels
- Le CA des escales et saisonniers est en baisse dû aux conditions météorologiques
- La reprise d’une provision pour financer le désensablement derrière le phare, utilisé pour recharger les plages

M. DANGY regrette que le dégraissage du port boucher n'est pas été tardivement posant des soucis aux dériveurs

M. LEMONNIER répond que cela a été signalé aux services techniques de la mairie

M. DANGY ajoute que les algues vertes deviennent désormais blanches et entraînent une nocivité et un problème de santé publique pour les enfants de l'école de voile

M. JAHAN poursuit sur les charges 2024

- les charges de personnel ont augmenté notamment du fait que LAN a récupéré un agent, responsable technique à 100%, dont le temps de travail était auparavant partagé avec le CCI de Vendée

- il convient des problèmes rencontrés concernant le nettoyage des sanitaires, qui va reposer la question de l'organisation

Pour 2025

L'augmentation du CA sera principalement dû à la hausse des tarifs. Quant aux charges, elles augmentent en raison de la hausse de frais de caducité. LAN réalisera pour certains biens un suramortissement du bien investi pour l'amortir d'ici à la fin de concession. Il est à noter également une hausse de la provision dragage permettant de financer la prochaine opération à partir de 2035 pour un montant de 2 millions d'euros.

M. GUGUEN, sur la question des investissements, ajoute que Les Ports de Loire-Atlantique sont tenus, en effet, de regarder le montant de la VNC (valeur nette comptable) en fin de concession car ce que le délégataire ne reprendra pas correspond au ticket d'entrée du futur candidat. Un montant trop important pourrait entraver l'attractivité liée à la gestion du port pour les futurs candidats. Les Ports de Loire-Atlantique ont récupéré, en 2020, les ports avec des murs d'investissements importants. Ils souhaitent qu'à l'avenir, les futurs candidats à la délégation ne se voient pas confrontés à ce même souci. Pour ce faire, il faut rattraper le niveau et contrôler les délégataires dans la gestion et l'exploitation des ports afin que ces situations ne se reproduisent pas.

M. JAHAN indique que les décisions prises par les 2 parties seront présentées au prochain conseil portuaire.

POINT D'ACTUALITÉS SNSM

Reporté en l'absence de représentants de l'association.

QUESTIONS DIVERSES

Parking du port

Il avait été question, avant l'arrivée des Ports de Loire-Atlantique, que le port récupère le bout de parkings pour permettre un agrandissement et éviter une saturation en saison

M. JAHAN évoque ne pas avoir connaissance de cette proposition ou accord. Aujourd'hui l'école de voile se sert de cette partie du parking

M. DANGY ajoute qu'il s'agit également d'un accès sécurité pour les pompiers

M. JAHAN souligne plutôt de revoir avec la ville la question des parkings publics dans le domaine de la concession

Verbalisation

M. GUÉNA confirme que pour le moment il s'agissait plutôt de sensibilisation. La verbalisation est de la compétence municipale. Le stationnement sur le parking 72h est plutôt respecté.

M. GUGUEN réitère qu'en effet les espaces à terre relèvent du pouvoir de police du Maire, même dans l'enceinte portuaire

CLOTURE DE SÉANCE

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, le conseil portuaire est clos à 11h15